

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA,

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	17

Absent ayant donné un pouvoir : Madame BLANLUET à M. HUET, Mme Vanessa CHABOURINE à M. BAUMY.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Hervé LHOMME, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Solène MENNECIER, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

14 novembre 2025

Date d'affichage

14 novembre 2025

Objet de la délibération

3 – Domaine et Patrimoine

3-3- Locations

3-3-1 Baux à titre gratuit

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

2025-078 Approbation du contrat de mise à disposition de la maison d'urgence « Pezard ».

Considérant la proposition de la commission « jeunesse, affaires scolaires et affaires sociales » du 2 octobre dernier, de mettre en place un nouveau contrat de mise à disposition de la maison d'urgence « Pezard » située au 17 rue André Chenal et une note pour l'utilisation de la maison d'urgence.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Madame Anne BOUQUIER, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales présente ce nouveau contrat de mise à disposition de la maison d'urgence qui entrera en application dès la publication de cette délibération.

et publication ou notification

25/11/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de mise à disposition de la maison d'urgence et la note pour l'utilisation de celle-ci, joint en annexe et faisant partie intégrante de la délibération.

Le secrétaire de séance
Jacques ABBO



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA.

